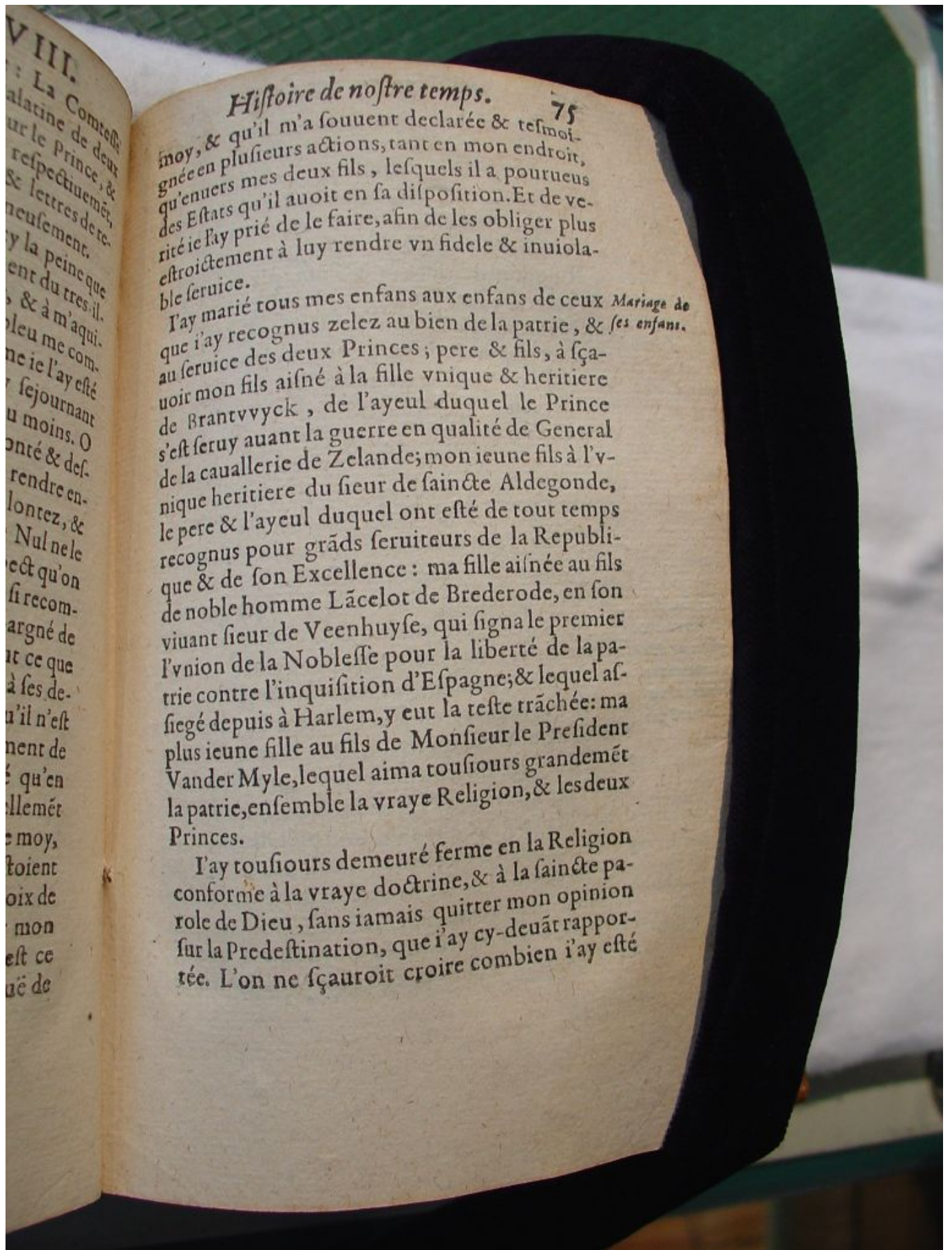


1618_075.jpg



Histoire de nostre temps.

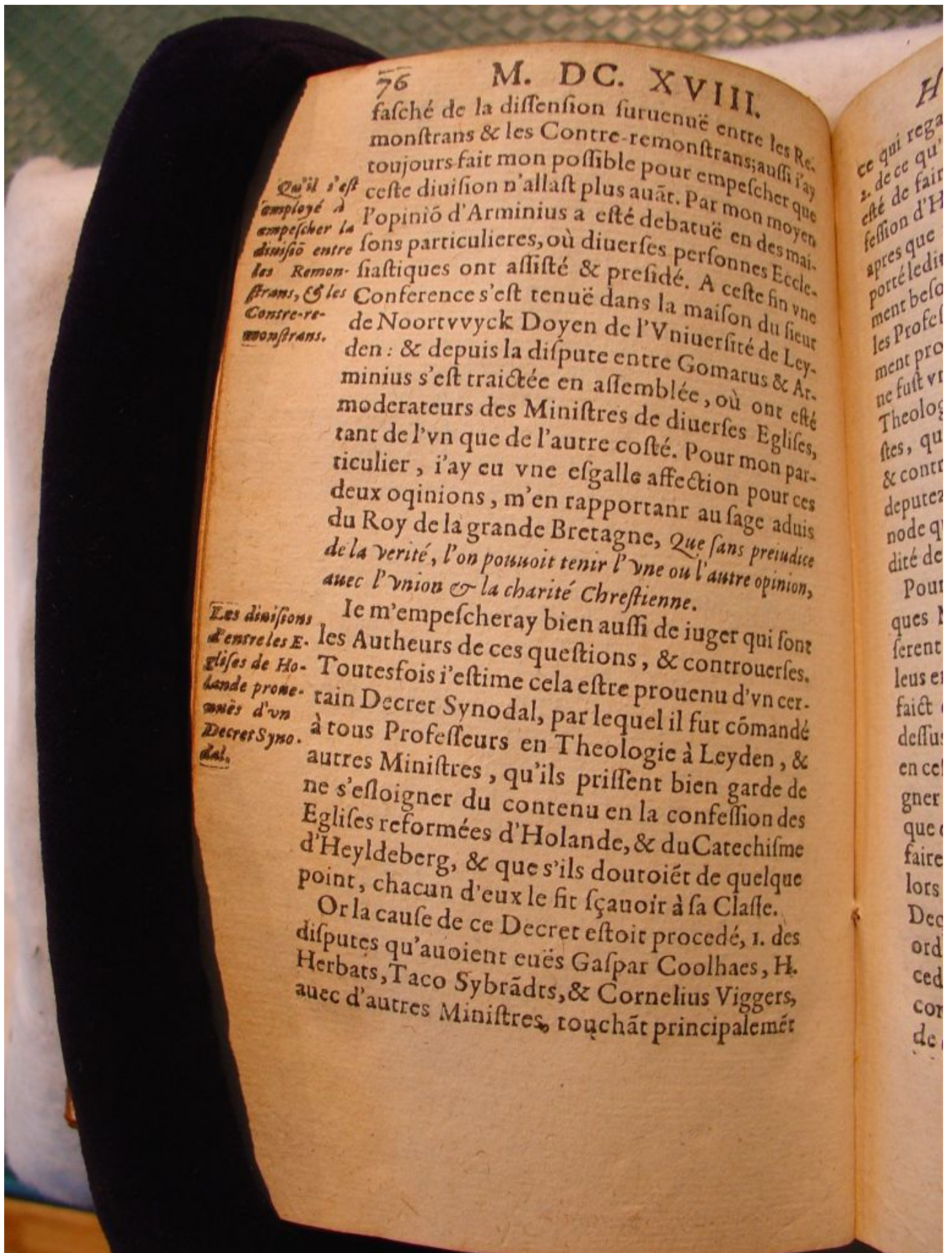
75

inoy, & qu'il m'a souuent declarée & tesmoi-
gnée en plusieurs actions, tant en mon endroit,
qu'enuers mes deux fils, lesquels il a pourueus
des Estats qu'il auoit en sa dilposition. Et de ve-
rité ie l'ay prié de le faire, afin de les obliger plus
estroitement à luy rendre vn fidele & inuiola-
ble seruice.

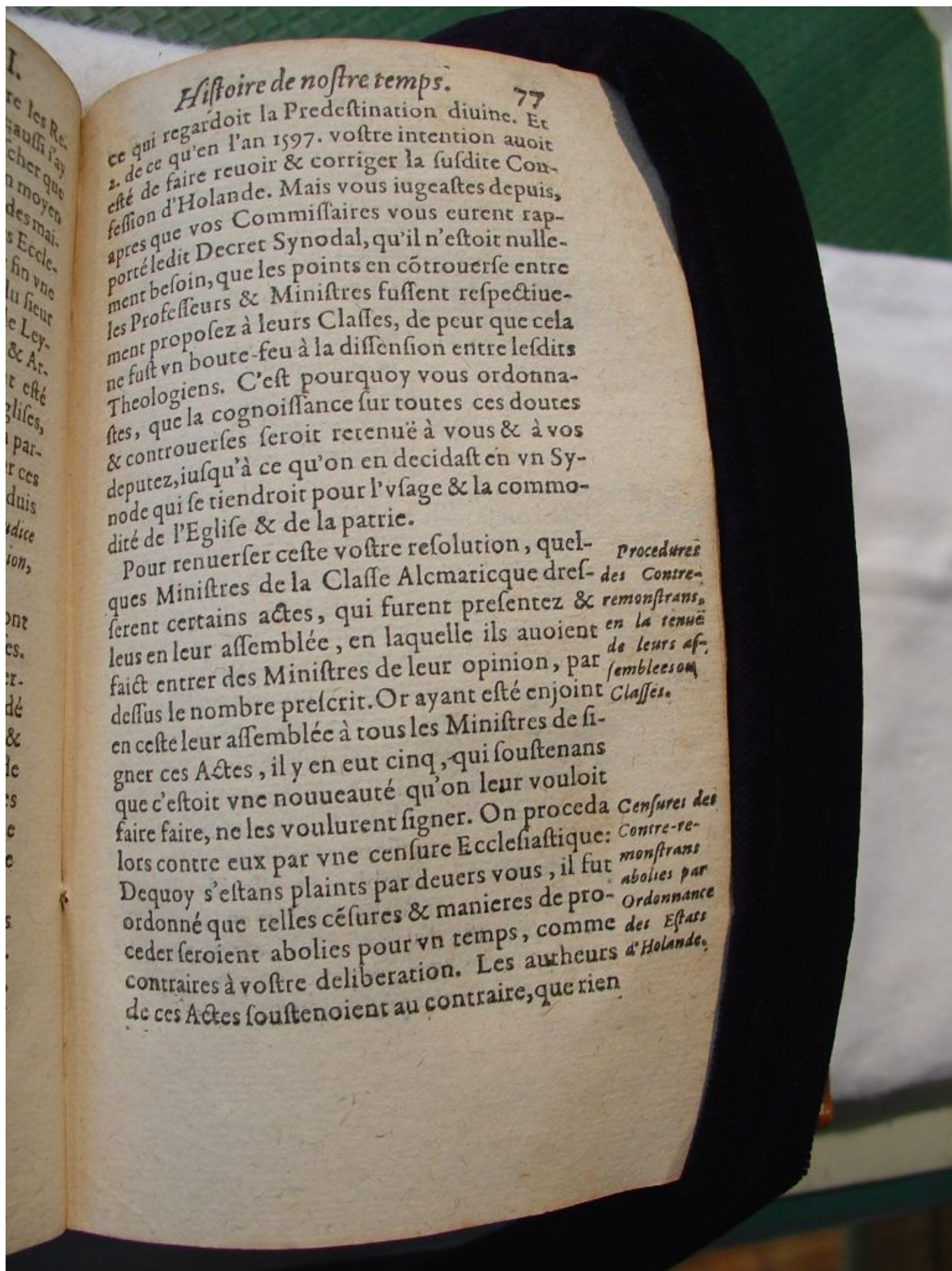
I'ay marié tous mes enfans aux enfans de ceux *Mariage de*
que i'ay recognus zelez au bien de la patrie, & *ses enfans.*
au seruice des deux Princes; pere & fils, à sça-
uoir mon fils aîné à la fille vniue & heritiere
de Brantvvyck, de l'ayeul duquel le Prince
s'est seruy auant la guerre en qualité de General
de la caualerie de Zelande; mon ieune fils à l'v-
niue heritiere du sieur de sainte Aldegonde,
le pere & l'ayeul duquel ont esté de tout temps
recognus pour grâds seruiteurs de la Republi-
que & de son Excellence: ma fille aînée au fils
de noble homme Lâcelot de Brederode, en son
viuant sieur de Veenhuysse, qui signa le premier
l'vniue de la Noblesse pour la liberté de la pa-
trie contre l'inquisition d'Espagne; & lequel af-
siégé depuis à Harlem, y eut la teste trâchée: ma
plus ieune fille au fils de Monsieur le President
Vander Myle, lequel aima tousiours grandemēt
la patrie, ensemble la vraye Religion, & les deux
Princes.

I'ay tousiours demeuré ferme en la Religion
conforme à la vraye doctrine, & à la sainte pa-
role de Dieu, sans iamais quitter mon opinion
sur la Predestination, que i'ay cy-deuât rappor-
tée. L'on ne sçauroit croire combien i'ay esté

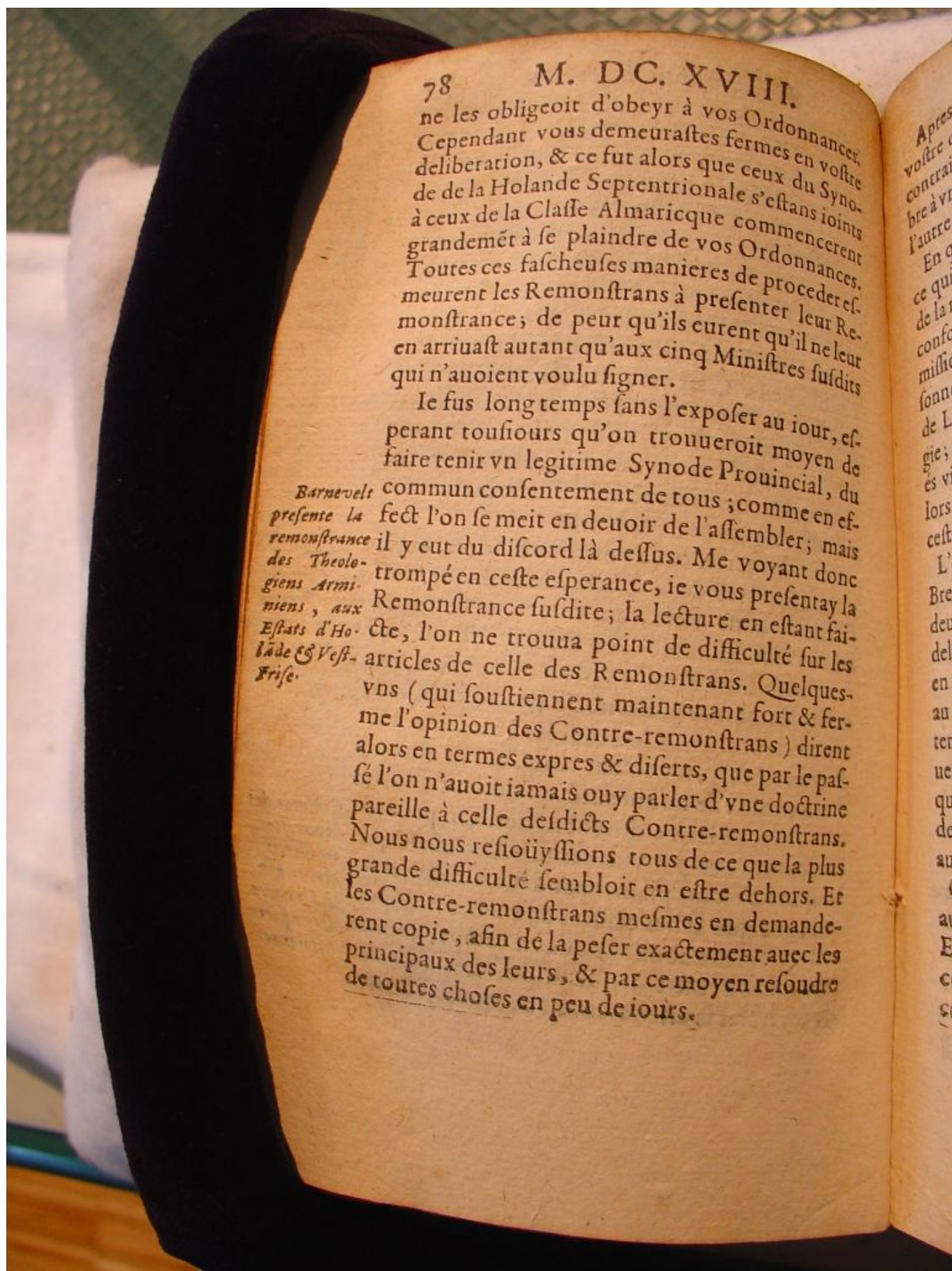
1618_076.jpg



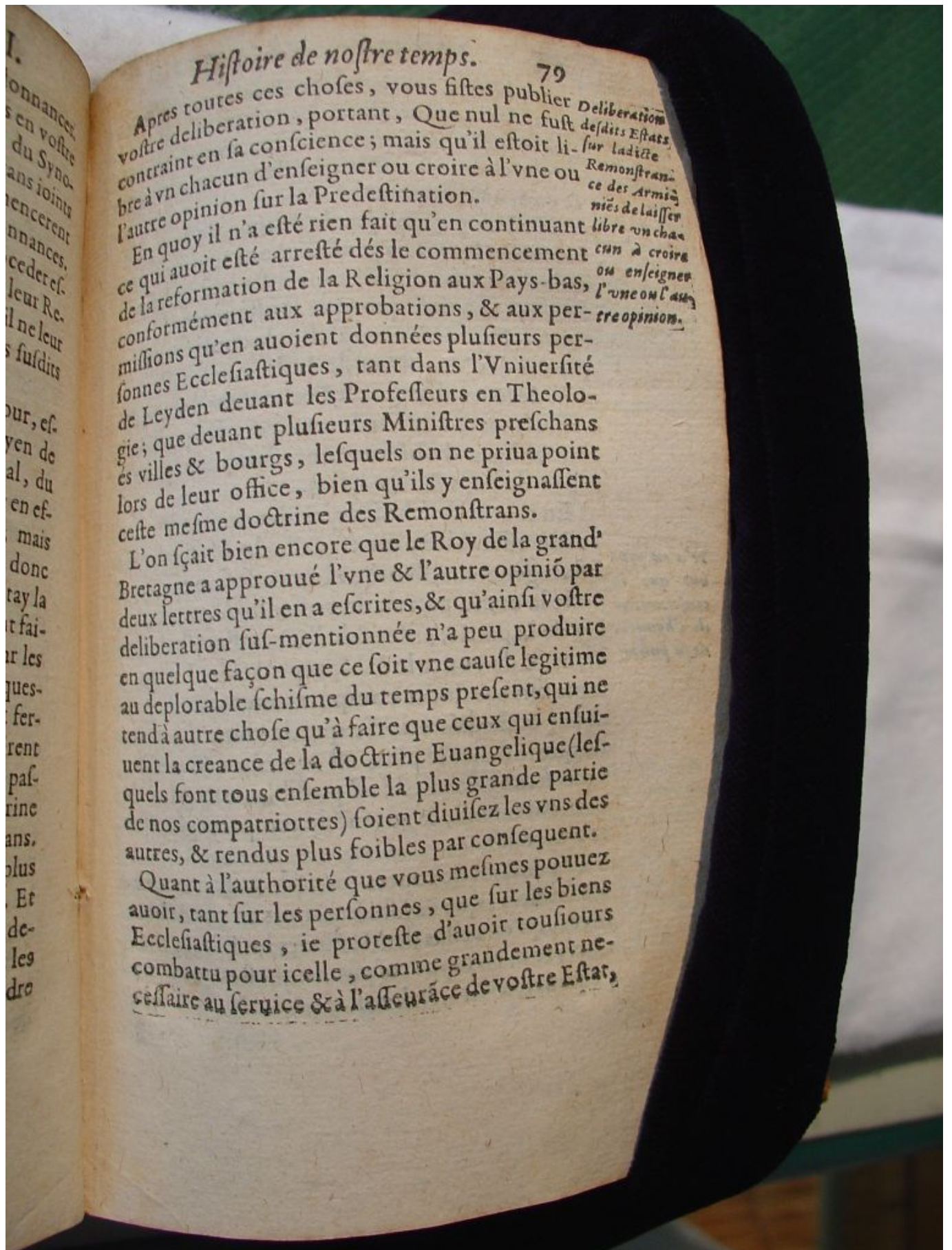
1618_077.jpg



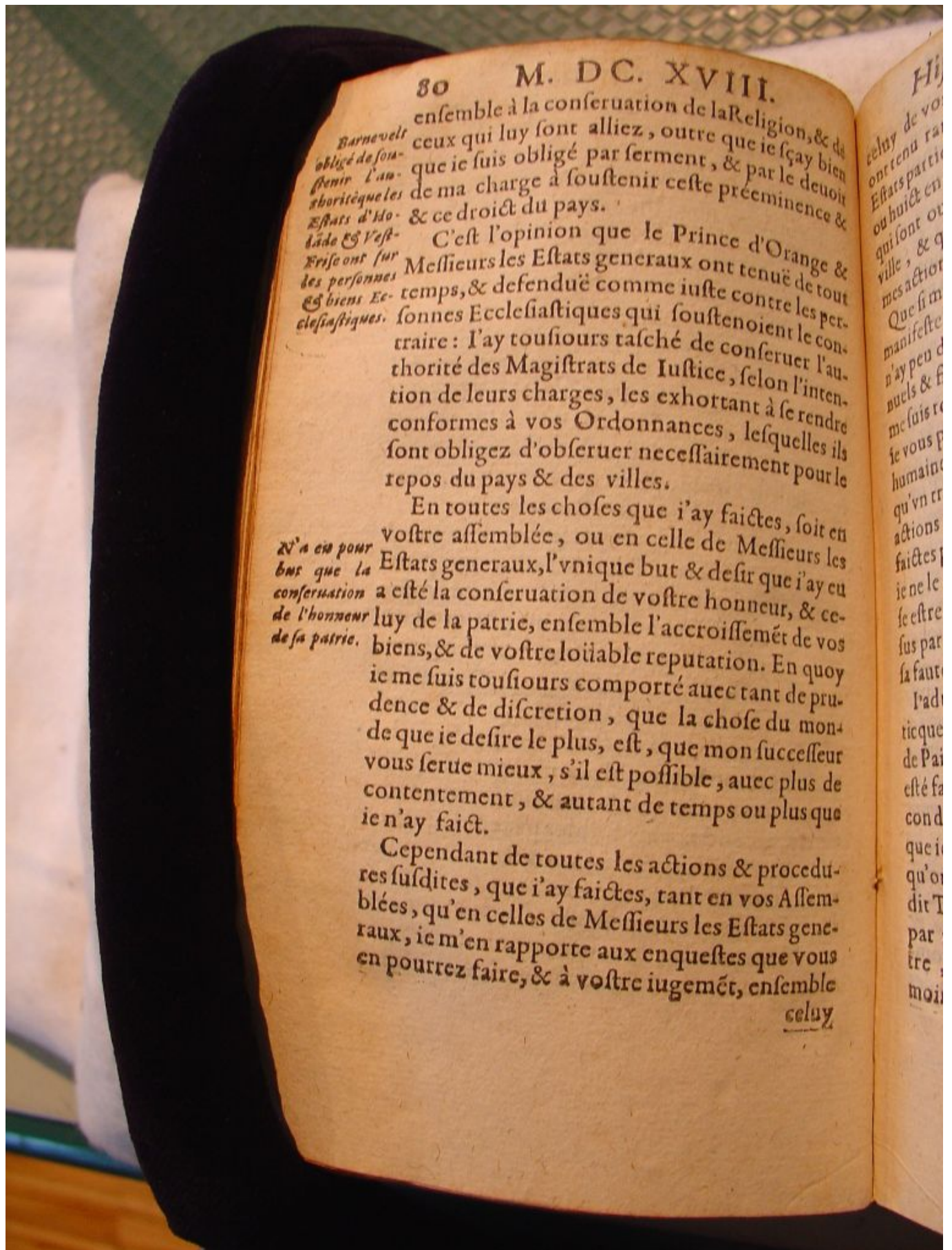
1618_078.jpg



1618_079.jpg



1618_080.jpg



80 M. DC. XVIII.

*Barneveldt
obligé de sou-
tenir l'au-
thorité que les
Estats d'Ido-
lande & l'est-
Frise ont sur
les personnes
& biens Ec-
clesiastiques.*

ensemble à la conseruation de la Religion, & de
ceux qui luy sont alliez, outre que ie scay bien
que ie suis obligé par serment, & par le deuoin
de ma charge à soustenir ceste préeminence &
& ce droit du pays.

C'est l'opinion que le Prince d'Orange &
Messieurs les Estats generaux ont tenuë de tout
temps, & defenduë comme iuste contre de tout
sonnes Ecclesiastiques qui soustenoient les per-
traire: l'ay tousiours tasché de conseruer le con-
thorité des Magistrats de Iustice, selon l'inten-
tion de leurs charges, les exhortant à se rendre
conformes à vos Ordonnances, lesquelles ils
sont obligez d'observer necessairement pour le
repos du pays & des villes.

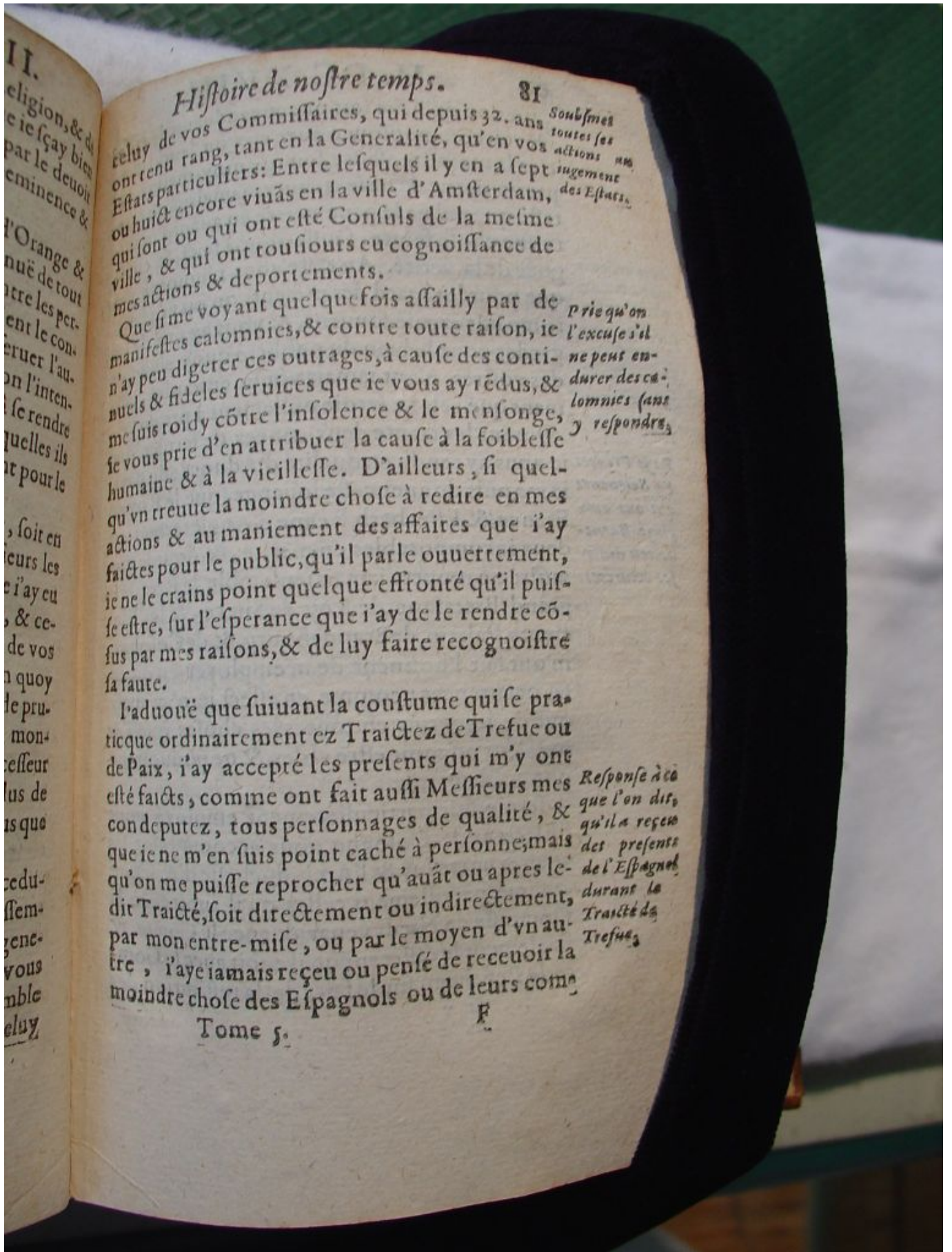
*N'a eu pour
but que la
conseruation
de l'honneur
de sa patrie.*

En toutes les choses que i'ay faiçtes, soit en
vostre assemblée, ou en celle de Messieurs les
Estats generaux, l'vnique but & desir que i'ay eu
a esté la conseruation de vostre honneur, & ce-
luy de la patrie, ensemble l'accroissemët de vos
biens, & de vostre loiable reputation. En quoy
ie me suis tousiours comporté avec tant de pru-
dence & de discretion, que la chose du mon-
de que ie desire le plus, est, que mon successeur
vous serue mieux, s'il est possible, avec plus de
contentement, & autant de temps ou plus que
ie n'ay faiçt.

Cependant de toutes les actions & procedu-
res susdites, que i'ay faiçtes, tant en vos Assem-
blées, qu'en celles de Messieurs les Estats gene-
raux, ie m'en rapporte aux enquestes que vous
en pourrez faire, & à vostre iugemët, ensemble
celuy

*Hi
celuy de vo
ont tenu ra
Estats parti
ou huit en
qui sont ou
ville, & q
mes action
Que si m
manifeste
n'ay peu d
nuels & f
me suis re
se vous p
humaine
qu'un tr
actions
faiçtes p
ie ne le
se estre
sus par
la faut
l'ad
tique
de Pai
esté fa
cond
que i
qu'on
dit T
par
tre
moi*

1618_081.jpg



Histoire de nostre temps.

celuy de vos Commissaires, qui depuis 32. ans
 ont tenu rang, tant en la Generalité, qu'en vos
 Estats particuliers: Entre lesquels il y en a sept
 ou huit encore viuās en la ville d'Amsterdam,
 qui sont ou qui ont esté Consuls de la mesme
 ville, & qui ont tousiours eu cognoissance de
 mes actions & deportements.

*Sousmes
toutes ses
actions au
jugement
des Estats.*

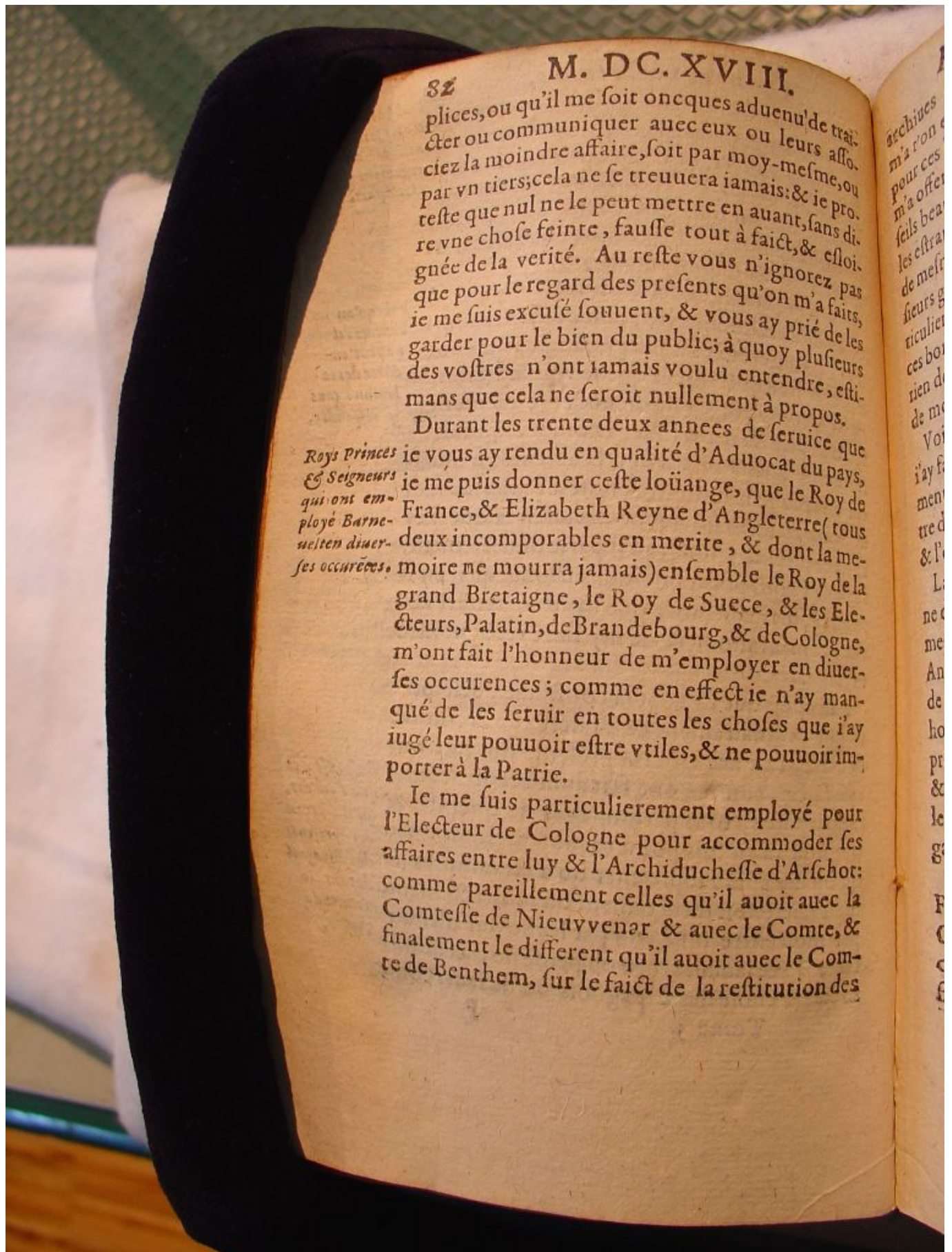
Que si me voyant quelque fois assailly par de
 manifestes calomnies, & contre toute raison, ie
 n'ay peu digerer ces outrages, à cause des conti-
 nuels & fideles seruices que ie vous ay rēdus, &
 me suis roidy cōtre l'insolence & le mensonge,
 ie vous prie d'en attribuer la cause à la foiblesse
 humaine & à la vieillesse. D'ailleurs, si quel-
 qu'vn treuue la moindre chose à redire en mes
 actions & au maniemēt des affaires que i'ay
 faictes pour le public, qu'il parle ouuertement,
 ie ne le crains point quelque effronté qu'il puis-
 se estre, sur l'esperance que i'ay de le rendre cō-
 fus par mes raisons, & de luy faire recognoistre
 sa faute.

*prie qu'on
l'excuse s'il
ne peut en-
durer des ca-
lomnies sans
y respondre.*

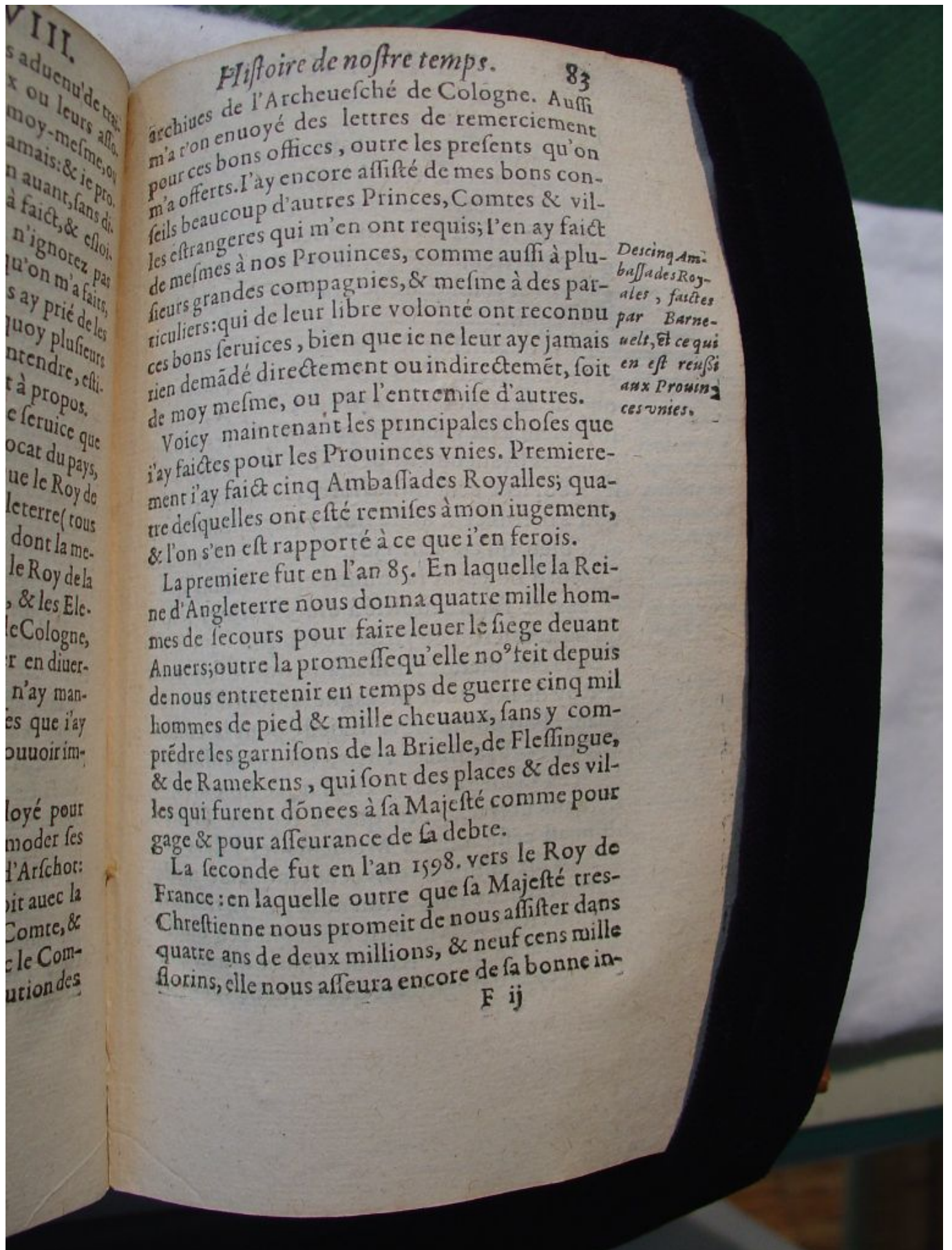
L'aduonē que suiuant la custume qui se pra-
 ticque ordinairement ez Traictēz de Trefue ou
 de Paix, i'ay accepté les presents qui m'y ont
 esté faictz, comme ont fait aussi Messieurs mes
 condeputēz, tous personnages de qualité, &
 que ie ne m'en suis point caché à personne; mais
 qu'on me puisse reprocher qu'auāt ou apres le-
 dit Traictē, soit directement ou indirectement,
 par mon entre-mise, ou par le moyen d'vn au-
 tre, i'aye iamais receu ou pensé de recevoir la
 moindre chose des Espagnols ou de leurs com-

*Response à ce
que l'on dit,
qu'il a receu
des presents
de l'Espagnol
durant la
Traicté de
Trefue.*

1618_082.jpg



1618_083.jpg



Histoire de nostre temps.

83

Archeuesché de Cologne. Aussi
m'a t'on enuoyé des lettres de remerciement
pour ces bons offices, outre les presents qu'on
m'a offerts. I'ay encore assisté de mes bons con-
seils beaucoup d'autres Princes, Comtes & vil-
les estrangeres qui m'en ont requis; l'en ay fait
de mesmes à nos Prouinces, comme aussi à plu-
sieurs grandes compagnies, & mesme à des par-
ticuliers: qui de leur libre volonté ont reconnu
ces bons seruices, bien que ie ne leur aye jamais
rien demâdé directement ou indirectemēt, soit
de moy mesme, ou par l'entremise d'autres.

Descinq Ambassades Royales, faites par Barnevelt, et ce qui en est reüssi aux Prouinces unies.

Voicy maintenant les principales choses que
i'ay faites pour les Prouinces vnies. Premiere-
ment i'ay fait cinq Ambassades Royales; qua-
tre desquelles ont esté remises à mon iugement,
& l'on s'en est rapporté à ce que i'en ferois.

La premiere fut en l'an 85. En laquelle la Rei-
ne d'Angleterre nous donna quatre mille hom-
mes de secours pour faire leuer le siege deuant
Anuers; outre la promesse qu'elle no⁹ feit depuis
de nous entretenir en temps de guerre cinq mil
hommes de pied & mille cheuaux, sans y com-
prétre les garnisons de la Brielle, de Flessingue,
& de Ramekens, qui sont des places & des vil-
les qui furent dōnees à sa Majesté comme pour
gage & pour assurance de sa debte.

La seconde fut en l'an 1598. vers le Roy de
France: en laquelle outre que sa Majesté tres-
Chrestienne nous promet de nous assister dans
quatre ans de deux millions, & neuf cens mille
florins, elle nous assoura encore de sa bonne in-

F ij

1618_084.jpg

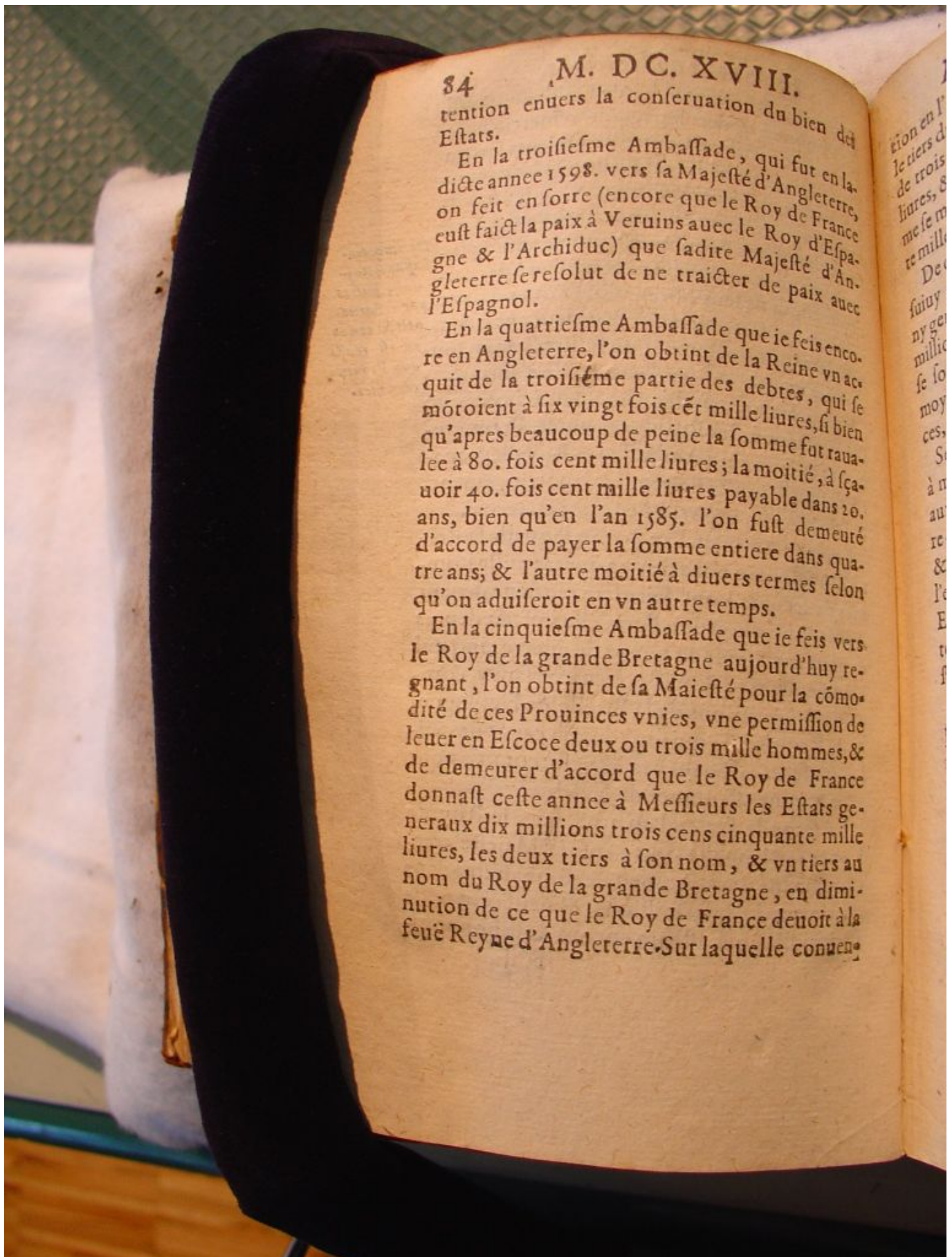


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan